



RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1963 B 00087

Numéro SIREN : 063 200 877

Nom ou dénomination : SOREX

Ce dépôt a été enregistré le 06/06/2016 sous le numéro de dépôt 5085

A5085
631387

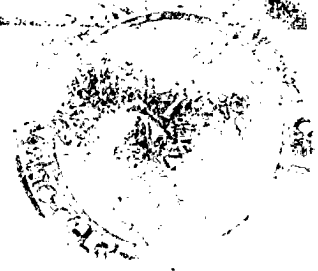
ARRIVÉ au Greffe De Commerce

Le 6 JUIN 2016

SOREX
Société par Actions Simplifiée
au Capital de 400 000 Euros

3 RUE FERNAND FOREST
49000 ANGERS

RCS ANGERS 063 200 877



DECISION DU PRESIDENT

L'an 2016,

Le 15 avril à 14 heures.

Monsieur Bruno BIOTEAU, Président de la SAS dénommée SOREX a pris la décision suivante relative à la nomination de deux Directeurs Généraux de la Société.

Madame Karine BERNARD demeurant à MAZIERES EN MAUGES (49280) 4 Rue du Chemin Creux et Monsieur Samuel LE MELLAY demeurant à FENEU (49460) 42 Allée de Beau Soleil,

Sont nommés Directeurs Généraux à compter de ce jour et assumeront, sous la responsabilité du Président, et en collaboration avec les deux directeurs généraux, la direction générale de la Société pour une durée égale à celle des fonctions du Président.

Les contrats de travail de Madame BERNARD et de Monsieur LE MELLAY seront suspendus pendant l'exercice de leur mandat.

Madame BERNARD et Monsieur LE MELLAY intervenant aux présentes déclarent accepter ces fonctions et n'être frappés d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par les lois sur l'assainissement des professions commerciales.

Madame BERNARD et Monsieur LE MELLAY, Directeurs Généraux, seront investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social.

Toutefois, un directeur général doit obligatoirement obtenir l'autorisation du président au delà d'une somme de 30 000 Euros pour une seule et même opération, pour contracter au nom de la société, en vue de tous travaux et entreprises, faire toutes soumissions, passer, signer, exécuter tous marchés et contrats, les résilier ou les modifier, signer tous avenants.

Un directeur général ne peut seul acquérir et céder tout titre de participation, recourir à l'emprunt, agir en justice ou transiger.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

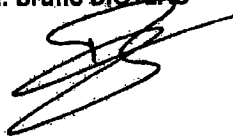
Fait en trois exemplaires,

A ANGERS,

Le 15 avril 2016

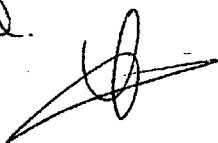
Le Président

M. Bruno BIOTEAU



Karine BERNARD

Bon pour acceptation
des fonctions de directeur
général.



Samuel LE MELLAY

Bon pour acceptation des
fonctions de directeur général



par copie conforme
le 06 mai 2016.

